

ARRÊTÉ n° 2025-264

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 15 AVRIL 2025

Le/la Directeur de l'UFR ASSP

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral 2025-218 du 10 mars 2025 ;
- Vu** l'arrêté électoral 2025-219 du 10 mars 2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-228 du 11/04/2025 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 15/04/2025,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein des conseils de composantes du 15 avril 2025, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus PDA

Salle du scrutin : Salle du conseil

Président de bureau de vote : Stéphane CHRETIEN

Assesseure 1 : Adeline PERARDELLE

Assesseur 2 : Jonathan WIDENT

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le

Pour la Présidente,
Le Directeur de l'UFR ASSP

